

CONTRAT TERRITORIAL VRILLE – NOHAIN - MAZOU

Recrutement d'un(e) chargé(e) d'études agro-environnement pour la réalisation du diagnostic agricole du territoire

CDD 1 an renouvelable

Contexte :

La démarche d'élaboration du contrat territorial « Vrille – Nohain – Mazou », également intitulé « Bourgogne Nivernaise Côté Loire », a été mise en place par le Pays Bourgogne Nivernaise en juin 2012. A la suite d'une première phase de diagnostic, un programme d'actions visant à améliorer la qualité des masses d'eau sur le territoire a été proposé et validé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en œuvre du contrat territorial débutera en 2017 pour une durée de 5 ans.

Son périmètre est situé sur le District hydrogéologique Loire Bretagne et correspond à l'unité hydrologique des affluents de la rive droite de la Loire en Bourgogne Nivernaise. Le contrat couvre 63 communes majoritairement situées dans le département de la Nièvre et réparties sur près de 1200 km².

L'agriculture est fortement représentée sur le territoire du contrat avec 60% de sa surface consacrée aux terres agricoles (terres arables, surface agricole, périmètres irrigués, etc...) et 12 % de prairies. Il faut noter également la présence de vignobles (AOC de Pouilly, Coteaux du Giennois) qui, malgré leur faible surface au sol, (soit 1,1 % du territoire) ont une importance économique marquée. Les forêts (feuillus essentiellement) sont fortement représentées (27 %). Le massif forestier des Bertranges sur la partie Est du territoire représente une ressource importante pour de nombreuses entreprises locales. Les prairies, milieux semi-naturels occupent 12,3 % du sol.

La quasi-totalité des cours d'eau et nappes phréatiques concernées par le contrat sont touchées par des pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole. Pour mettre en œuvre les actions les plus adaptées pour la réduction de ces pollutions, il est nécessaire en premier lieu d'améliorer les connaissances des pratiques agricoles et des systèmes de production sur le périmètre du contrat et identifier les zones qui présentent le plus de risque de transfert de pollutions vers les masses d'eau.

Une étude des pratiques agricoles est donc indispensable pour définir les moyens à mettre en œuvre pour tendre vers le bon état chimique des masses d'eau superficielles et souterraines.

Missions :

1. Recensement des données agricoles et environnementales disponibles et proposition d'une méthodologie adaptée au contexte pour la réalisation du diagnostic agricole du périmètre du contrat

2. Réalisation du diagnostic, comprenant les étapes suivantes :

➤ Etat des lieux des secteurs à enjeux environnementaux du territoire :

- Définition des contraintes et capacités du milieu récepteur (cours d'eau et nappes phréatiques) et de leur vulnérabilité saisonnière,
- Classification et cartographie des secteurs à enjeux environnementaux potentiellement vulnérables aux pollutions diffuses.

- Etat des lieux agricole du territoire :
 - Identification et rencontre des acteurs agricoles du territoire par le diagnostic des réseaux humains, relais d'opinion et leaders de la profession agricole,
 - Caractérisation et cartographie des exploitations et des pratiques agricoles actuelles en fonction du type de production
 - Caractérisation du contexte économique et social de l'agriculture sur le périmètre d'étude par orientations agricoles et de son évolution dans le temps
- Caractérisation des pratiques agricoles
 - Identification des pratiques agricoles les moins impactantes en terme de pollutions diffuses
 - Identification des pratiques agricoles présentant un risque de pollution des masses d'eau et des milieux et leur cartographie, par la réalisation d'enquêtes auprès des exploitants et/ou de diagnostics d'exploitation (à définir dans la méthodologie)
 - Identification des pratiques non agricoles pouvant être source de pollutions diffuses sur le territoire : utilisation de pesticides en zone non agricole : particuliers, collectivités
 - Inventaire, en fonction des données disponibles (via les prescripteurs et autres sources pertinentes), des quantités et de la typologie des produits phytosanitaires (au minimum les herbicides) utilisés sur le périmètre d'étude
 - Si possible, description de l'impact réel ou supposé des produits phytosanitaires utilisés sur le milieu récepteur, ainsi que des nitrates
- Identification des secteurs à risque face aux pollutions issues de l'agriculture
 - Croisement de la cartographie des secteurs à enjeux environnementaux vulnérables avec la cartographie des pratiques agricoles émettrices de pollutions
 - Réalisation d'une carte des secteurs d'intervention prioritaires

En fonction des résultats obtenus, la sectorisation pourra concerner des sous-bassins versants, des entités géographiques, des communes classées selon le type de pression exercée, etc.

➤ Définition d'une stratégie et propositions d'actions

Au vu des données et des enjeux déterminés par l'étude, une stratégie visant à réduire les pollutions diffuses et ponctuelles issues de l'agriculture devra être déterminée. Cette stratégie mènera à la proposition argumentée d'actions concrètes, tenant compte des démarches et programmes déjà engagés par les partenaires techniques et financiers. Un programme spécifique sera proposé pour les secteurs sensibles situés à proximité ou sur les territoires à activité majoritairement viticole.

3. Assurer l'animation de la démarche de diagnostic agricole

Pour assurer l'aboutissement du diagnostic et la réalisation d'actions en faveur de la réduction des pesticides et des nitrates sur le territoire, le chargé d'études devra mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs concernés par cette démarche via :

- la commission thématique agriculture du contrat, qui devra valider la méthodologie à adopter, ainsi que les propositions d'actions à mettre en œuvre
- des réunions d'information auprès des élus et agriculteurs

Le(la) chargé(e) de mission sera appuyé(e) dans sa mission par la Chambre d'Agriculture, avec laquelle il devra travailler en lien étroit.

Le(la) chargé(e) d'études pourra également mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs (journées techniques, visites d'exploitation,...), du grand public, des élus et des scolaires (BTS Métiers de l'Eau, lycées agricole et viticole), en lien avec l'animatrice du contrat.

Compétences et qualités requises

- Formation bac+5 ingénieur agricole/agronome ou équivalent, spécialisée dans l'agro-environnement ;
- Excellente connaissance des différentes techniques agricoles, la connaissance des pratiques agronomiques locales serait souhaitable ;
- Bonne connaissance des filières de l'Agriculture Biologique, de l'agriculture de conservation et de l'agroforesterie ;
- Connaissance des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques, et sensibilité aux questions environnementales ;
- Être force de proposition et savoir prendre des initiatives ;
- Faire preuve de qualités relationnelles (contacts réguliers avec la profession agricole, élus, partenaires...) et d'écoute ;
- Savoir animer et gérer des réunions ;
- Sens de l'organisation et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en autonomie ;
- Capacités rédactionnelles et de synthèse ;
- Pratique courante des outils informatiques de bureautique (Excel, Word, PowerPoint) et cartographique (QGIS).

Conditions :

- CDD d'un an renouvelable à temps complet (39H hebdomadaires + RTT)
- Localisation : locaux du Pays Bourgogne Nivernaise à Cosne-Cours-sur-Loire
- Salaire à négocier selon formation et expérience
- Permis B et véhicule personnel indispensable, déplacements fréquents à prévoir. Les frais kilométriques seront remboursés selon le barème en vigueur
- Prise de fonction souhaitée : à partir de novembre 2017

Modalités de candidature :

Date limite de réception des candidatures : le 25 octobre 2017

Lettre de motivation et CV sont à adresser à l'attention de Monsieur le Président du Pays Bourgogne Nivernaise :

- Par voie postale :

82, avenue du 85^{ème} de ligne

58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

- Par mail à l'adresse : manon.jozroland@bourgogne-nivernaise.com

Pour plus d'informations, contacter :

Manon JOZROLAND, animatrice du contrat territorial Vrille – Nohain – Mazou

manon.jozroland@bourgogne-nivernaise.com

Tél : 03 86 28 58 29